



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 11/05/2004

ALCASAN

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit ALCASAN
Fournisseur ECOVER BELGIUM NV
Adresse complète Industrieweg 3 2390 Oostmalle Belgium
Téléphone 0032 (0)3 309 25 00 Fax 0032 (0) 311 72 70
Téléphone en cas d'urgence 0032 (0)70 245 245 (Centre antipoison)
Téléphone manager de permanence 0032 0()473 94 49 97
Caractérisation chimique Nettoyant sanitaire pour surfaces sensibles aux acides.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux, directive 67/548/EEC	% w/w	Symbole	CAS / EG N°
Ethanol	5-15	F, R11	64-17-5/200-578-6
Détergent non-ionique à base de sucre	1-5	Xi, R41	
Détergent non-ionique à base de sucre	1-5	Xi, R41	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Incendie	Inflammable. Au-dessus de 56°C, des mélanges explosifs de vapeur et d'air peuvent se former.
Inhalation	Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale. La pulvérisation sur des surfaces étendues peut provoquer du mal de tête, du vertige et de la somnolence.
Contact avec la peau	Peau rouge.
Contact avec les yeux	Irritation, yeux rouges, douleurs.
Ingestion	Douleurs abdominales, diarrhée, nausée et vomissement.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 11/05/2004

ALCASAN

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Air frais, repos.
Contact avec la peau	Rincer soigneusement le produit non dilué avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et le plus longtemps possible avec de l'eau en abondance. Demander une aide médicale en cas d'irritation persistante. En cas de premiers soins inadéquats, des problèmes de vue peuvent persister.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion d'une quantité importante, faire boire beaucoup d'eau et consulter un médecin. Eviter le vomissement.
Aménagement du lieu de travail	Aucune recommandation particulière.
Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés	En cas d'incendie à proximité directe, tous les moyens d'extinction sont permis (mousse résistant à l'alcool).
Agents d'extinction non appropriés	Eviter d'utiliser un jet d'eau puissant.
Dangers liés aux produits résultant de la combustion	Aucun.
Moyens de protection	Les précautions normales en cours de manipulation de produits chimiques doivent être prises. Voir également le § 8 au niveau des mesures de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement	Toujours éviter que le produit concentré ou dilué pénètre dans le sol ou se mélange aux eaux de surface.
Méthodes de nettoyage	En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans un conteneur propre afin de permettre sa réutilisation. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen d'une matière absorbante et éliminer en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.
Précautions individuelles	Du produit répandu peut rendre le sol glissant. Eviter le contact avec les yeux.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 11/05/2004

ALCASAN

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation	Aucune recommandation particulière.
Protection d'incendie et d'explosion	Tenir à l'écart de flammes nues. Au-dessus de 56°C, employer des appareils électriques fermés et assurer une ventilation suffisante.
Stockage	Entreposer dans l'emballage originel fermé dans un endroit sombre, frais et à l'abri du gel. Entreposer à l'écart de substances inflammables, d'agents de réduction et de fortes bases.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Protection individuelle</u>	
Protection des mains	Lors de l'élimination de produit écoulé accidentellement, porter des gants étanches (les gants PVC sont moins appropriés). Les personnes à peau sensible sont conseillées de porter également des gants étanches .
Protection des yeux	En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, porter des lunettes de protection pour le nettoyage.
Protection contre inhalations	Assurer une bonne ventilation lors de l'élimination de produit écoulé accidentellement et en cas de pulvérisation sur des surfaces étendues.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement voir § 6	
<u>Composants dont l'utilisation sur le lieu de travail doit être contrôlée</u>	
Ethanol (64-17-5) MAC : 1000 ppm, 1900 mg/m ³ . Une concentration dans l'air, nuisible à la santé, sera atteinte assez lentement lors de l'évaporation à 20°C de ce composant. Elle sera cependant atteinte plus rapidement en cas de pulvérisation du produit (ce qui est l'application principale de ce produit).	

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat	liquide	Densité relative 20°C	1,03	kg/l
Couleur	brun clair	pH conc 20°C	10,5	pH 1% 8
Senteur	citron	Viscosité 25°C Brookfield LVT	<50	mPa.s
Point d'inflammation	55 - 100°C	Solubilité dans l'eau 20°C	complète	
Danger d'explosion	Au-dessus de 56°C, des mélanges explosifs de vapeur et d'air peuvent se former (3,4-19 % en vol. d'éthanol - densité relative du mélange = 1,04).			
Propriétés oxydantes	Aucunes.			



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 11/05/2004

ALCASAN

10 . STABILITE ET REACTIVITE		
Stabilité	Aucune décomposition en cas d'utilisation correcte et d'entreposage correct.	
Conditions d'utilisation	Ne pas conserver à des températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.	
Matériaux d'utilisation	Acides. Réagit violemment avec des agents oxydants forts. Une telle réaction peut provoquer un incendie ou une explosion.	
Produits de décomposition dangereux	Aucuns.	
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		Evaluation
Irritation de la peau/muqueuse (RBC test: Invitox)	>10000 ppm	pas irritant
<u>Remarques</u>		
- la peau	Absence d'irritation ou légère irritation en raison de la composition.	
- les yeux	Absence d'irritation ou légère irritation en raison de la composition.	
- oral	Relativement inoffensif (LD50 rat-ori-theo >10000ppm).	
Sensibilisation	Selon nos dernières connaissances, ce produit ne contient pas de matières premières sensibilisatrices.	
<u>Remarques</u>	Tous les produits Techno Green contiennent exclusivement des matières premières ELINCS ou EINECS enregistrées et ne contiennent pas de matières premières connues pour leur propriétés mutagènes, cancérigènes, tératogènes ou toxiques pour la reproduction (R45,46,47,49,60,61,63,64, EU 97/C234, 67/548/EEC, 88/379/EEC, OSHA, NTP, IARC/ARAB (cat 1-3)).	



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 11/05/2004

ALCASAN

12. INFORMATION ECOLOGIQUES		<i>Evaluation</i>
Biodegradation selon le protocole OCDE 301F	100 %	totalelement dégradable
Toxicité sur Daphnies (Daphnia magna) EC 50 48h OCDE 202	>1000 ppm	non toxique
Toxicité sur Rotifers (Brachionus calyciflorus) EC50 24h ASTM E1440-91	ppm	non testé
Toxicité sur Algues (selenastrum capricornutum) EC50 72h OCDE 201	77 ppm	peu toxique
Toxicité sur bactéries EC 50 (Microtox EC50 15min) DIN 38-412-L34	ppm	non testé
<u>Remarques</u>	Les produits Techno Green ne renferment pas de composants bioaccumulables, de PCM ni de composants aromatiques nitromuscs.	

13. INSTRUCTION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS	
Produit	Les déchets de produit sont à considérer comme des déchets chimiques. La législation relative à l'enlèvement des déchets peut varier d'un pays/ état à l'autre. Cet enlèvement doit se faire en conformité avec la législation locale ou nationale. En cas de doute, consulter les autorités locales de gestion des déchets. (voir aussi § 6 et § 8 pour l'élimination).
Emballage	L'emballage non nettoyé n'est pas soumis à la réglementation ADR et peut être éliminé en tant que déchet final. L'emballage HDPE peut être collecté sélectivement afin de permettre son recyclage.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT	
<u>Transport routier</u>	
ADR/RID	Classe Numéro
UN N°	
ADR Symbole	



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 11/05/2004

ALCASAN

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles

Aucun.

Phrases-R

R- Sans risques pour la santé et l'environnement conformément à la directive CEE/1999/45

Phrases-S

16. AUTRES INFORMATIONS

Pour un usage correct: voir Fiche Technique

Littérature consultée

Fiches chimiques, douzième édition, 1997, publiées par MIA, VMCI, Samson
Fiches de données de sécurité des différents fournisseurs.

Les présentes informations concernent exclusivement le produit mentionné en §1 et ne sont pas nécessairement valables lors d'une utilisation conjointement avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé. Selon nos dernières connaissances, ces informations sont correctes et complètes et sont communiquées de bonne foi, sans aucune garantie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les informations sont d'application et correctes en ce qui concerne toute utilisation particulière du produit.

Révision de la version précédente 01/02/2003. Des modifications ont été apportées aux paragraphes suivants : §1, §2, § 6, §8, §12, §13.